



Le Consommateur du 95

N° 180 - 1 €
1^{er} Trimestre 2026
ISSN 0292-1146

Association locale UFC Que-Choisir de la Vallée de Montmorency

Page 2 : Vision étroite pour un toit panoramique

2026 : Une année pleine de surprises !

édito



Illustration : Léa Lebaillif - lealebaillif.fr

SOMMAIRE

- **Éditorial**
2026 : Une année pleine de surprises
- **Informations, prises de position**
 - Le renforcement des contrôles des chèques et des IBAN
 - Assurance : vision étroite d'un toit panoramique.
 - Notre conférence Arnaques et Prévention
 - Auchan aux abonnés absents
 - Une nouvelle permanence : Saint Gratien
 - Et notre permanence mensuelle de Margency
 - Un petit mot...

Chers lecteurs,
nos anciens bulletins sont consultables sur notre site
Internet <https://www.ufc-ul.org>
à la rubrique « Nos bulletins »

L'équipe de bénévoles de notre association UFC – Que choisir Vallée de Montmorency se joint à moi pour vous souhaiter une douce et agréable année 2026.

En espérant que ce ne soit pas un rêve ...utopique !!

Qui aujourd'hui peut prédire ce que sera cette année ? Sérieusement ?

L'instabilité politique en France, comme l'instabilité politique mondiale ont et auront encore de lourdes conséquences sur notre consommation, et donc sur nos vies de consommatrices et de consommateurs.

Nous sommes bien « petits » face à ces événements. Alors, même dans ce marasme, nous devons vivre pleinement chaque instant, afin de rendre notre vie douce et agréable. Et si nous pouvons le faire individuellement, nous devrions aussi pouvoir le faire tous ensemble.

Être ensemble c'est notre force.

ALORS : Merci d'être avec nous, de nous aider à vous aider, en étant adhérente ou adhérent.

Passons cette nouvelle année ensemble ! En nous retrouvant par exemple **le 20 février 2026 pour nos Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire.**

Il devrait y avoir ...quelques surprises !!■

Pascal RISSEY

Le renforcement des contrôles des chèques et des IBAN

Même si ce mode de paiement est en perte de vitesse, la fraude et les arnaques sur les chèques bancaires ne régressent pas et sont toujours aussi fréquentes. Il en est de même pour les comptes bancaires usurpés ou utilisés pour des opérations douteuses et frauduleuses.

Le 6 novembre 2025 le Parlement a adopté un texte dit "loi Labaronne" pour renforcer les contrôles existants. Le périmètre de l'actuel fichier national des chèques dit irréguliers (FNCI) va être élargi pour y inclure les chèques contrefaits, altérés, falsifiés... pour une meilleure détection.

Il est prévu aussi la création d'un fichier des IBAN suspects. Cette nouveauté complète l'obligation des banques de contrôler la concordance d'un nom porté sur un IBAN au nom du titulaire réel du compte associé, opérationnelle depuis octobre 2025.

Un peu de patience, ces nouveaux contrôles ne seront pas opérationnels avant quelques mois.

(Sources : site UFC-Que Choisir, site legifrance.gouv.fr)

Pascal RISSEY

Assurance : vision étroite d'un toit panoramique.

Monsieur E. a subi des dégâts sur son véhicule garé dans la rue. Le pare-brise et le toit panoramique doivent être remplacés.

Monsieur E. demande à son assureur la liste des garages agréés. Celui-ci lui indique un garage qui n'existe pas ! Sur internet notre adhérent trouve le garage de l'étoile à Tremblay en France, qui répare à domicile.

Le pare-brise est bien changé, mais pas le toit panoramique. Monsieur E. s'empresse de signaler ce fait à son assureur M.M.A.. Le garage facture les 2 vitrages que l'assureur paie intégralement malgré l'avis de son assuré.

S'ensuivent des échanges téléphoniques et courriels.

Monsieur E. demande que le changement du toit soit effectué, l'assureur répond qu'il a déjà payé et donc refuse de donner suite.

Monsieur E. saisit notre association pour obtenir gain de cause.

Nous signalons à l'assureur qu'il y a escroquerie à l'assurance et qu'il leur appartient de solutionner ce problème, sans interférence avec la réparation due à leur assuré. Après moult échanges entre notre association et l'assureur ce dernier finit par s'exécuter.

La procédure aura duré environ 6 mois.

Paul DUFRESNE

Notre conférence Arnaques et Prévention

En 2025, nous avons présenté sept fois notre conférence en 2025. Près de 180 personnes y ont participé. Nous espérons toujours informer plus de personnes. La participation dépend de la communication faite par les communes. Nous constatons que le public féminin représente 77% du public.

La satisfaction globale sur la conférence des 87 personnes qui ont répondu à notre enquête

est importante, avec une note moyenne de 5,46/6. Et cette conférence semble répondre aux attentes des personnes avec une note moyenne de 5,34/6.

Nous continuerons en 2026 de proposer cette conférence. Cela nécessite de la mettre à jour en permanence... en fonction des évolutions des arnaques, toujours plus insidieuses, complexes et dévastatrices.

Auchan aux abonnés absents...

Notre Adhérente, MCH, nous raconte sa visite le 2 décembre 2025 dans son hypermarché habituel.

« Ce matin, j'ai voulu acheter en dépannage des épinards chez Auchan Soisy-sous-Montmorency. L'étiquette (1) accrochée met en évidence "FRANCE" en très très grosses majuscules... et prix en rouge. La face du paquet (2) met en valeur un « gentil » producteur, un nom à consonnance picarde, une adresse dans la Somme. Jusque-là, tout est parfait. Mais... l'arrière du paquet indique au-dessus de la date limite : Origine Espagne » (3).

En faisant une simple recherche, on trouve quelques informations sur ce producteur. Il existe bien une ferme en Picardie... Et cette « société » en a aussi une en Espagne et une autre au Portugal.

L'histoire ne s'arrête pas là : MCH et notre association contactent séparément Auchan à partir du site internet, pour signaler « l'anomalie » (volontaire ou pas ?) **Réponse assurée en moyenne sous un jour ouvré...** A ce jour, pas de nouvelle.

Notre attente doit faire baisser cette moyenne !

Le 10 décembre 2025, l'affiche était modifiée (4).



(1)



(2)



(3)



(4)

MCH et Pascal RISSEY

Une nouvelle permanence : Saint-Gratien

Nous mettons en place une nouvelle permanence au Centre Culturel du Forum à Saint-Gratien le mardi matin deux fois par mois. Elle répond à un besoin pour des personnes qui ne peuvent pas se déplacer le jeudi soir, horaires souvent jugés tardifs.

Cependant, il sera nécessaire de **prendre rendez-vous :**

Uniquement par téléphone au 07 71 71 09 73.

Et notre permanence mensuelle de Margency

Premier bilan de cette nouvelle permanence après 3 mois d'existence : 7 personnes reçues, 2 adhésions et déjà 1 litige de gagné.

Un petit mot ...

Je profite de cette tribune... et d'un peu de place dans ce bulletin pour remercier toutes les adhérentes et tous les adhérents qui adhèrent et réadhèrent à notre association.

A double titre :

- Fin 2025, nous étions 259 adhérents, en nette progression par rapport à 2024... plus de 30%. C'est notre plus grande satisfaction.
- Et beaucoup d'entre vous réadhèrent par courrier en mettant un beau timbre sur l'enveloppe. Avec la baisse du courrier postal, c'est pour moi, collectionneur de timbres français oblitérés, une belle récompense !! Je vous remercie personnellement. C'est une grande satisfaction ...pour moi.

Pascal RISSEY

Nos permanences litiges

Loi N° 90-1259 du 31/12/90 publiée au J.O. le 5/1/91.

Cette Loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques traite dans son article 26 des consultations données par les associations de consommateurs.

Il en ressort que les conseils à caractère juridique doivent être exclusivement limités aux adhérents

LE CONSOMMATEUR DU 95 est édité par l'UFC-QUE-CHOISIR de la Vallée de Montmorency

Association régie par la loi de 1901
Centre Culturel du Forum
95210 SAINT GRATIEN

Contacts

contact@montmorency.ufcquechoisir.fr
Site Internet : <https://www.ufc-ul.org>
Téléphone 07.71.71.09.73

Direction : M. RISSEY
Rédaction : M. CIMA
Trésorerie : Mme DARGNAT
Secrétariat : Mme HADDAK
Responsable litiges : M. DU BLEU

Litiges et enquêtes

Mme FAUBLADIER
Mme GANNE
Mme MAZER
M. DELVAL
M. DUFRESNE
M. PRUVOST

Permanences

Hors vacances scolaires.

- À Saint Gratien les jeudis à 19h, au Centre Culturel du Forum (Place François Truffaut 95210).
- À Ezanville, le 1^{er} mercredi du mois, sur rendez-vous au 07.71.71.09.73
- À Margency, le 1^{er} vendredi du mois, sur rendez-vous au 07.71.71.09.73
- À Saint-Gratien, un mardi matin sur deux, sur rendez-vous au 07.71.71.09.73

Dépôt légal à parution. Numéro tiré à 1000 exemplaires par nos soins.
Abonnement un an (4 numéros) : 4 €
Gratuit pour les adhérents à jour de cotisation.

Adhésion réadhésion à l'UFC - Que Choisir Vallée de Montmorency

Adressez votre chèque à l'ordre de l'UFC au Centre Culturel du Forum 95210 ST GRATIEN

☐ Adhésion : première année : 30 € ☐ réadhésion 1 an : 25€

Nom :
Prénom :
Adresse Postale :
.....
Adresse Courriel :
Téléphone :
Année de naissance :

☐ **Don :**

RGPD : En tant qu'adhérent signataire de ce bulletin, j'autorise que les données que j'ai saisies sur ce bulletin de contact soient stockées électroniquement, traitées et utilisées dans le seul but de maintenir le contact entre l'UFC et moi-même, pendant toute la durée de mon adhésion à l'association UFC Vallée de Montmorency, augmentée d'une durée de 3 ans. Je peux obtenir leur effacement sur simple demande.

